

## Aide aux victimes en Basse-Saxe

### Conseil et soutien aux victimes d'actes criminels et à leurs proches

Avez-vous été victime d'une infraction et êtes-vous confronté(e) à des problèmes liés aux conséquences de cette infraction ?

Vous et vos proches avez des droits !

Lorsque vous faites usage de vos droits, vous êtes soutenu(e).

Les assistantes et assistants aux victimes vous conseillent et vous donnent des informations importantes et utiles – avant le dépôt de plainte jusqu'à la déposition de témoin.

Il est possible de vous faire conseiller sans déposer de plainte.

Dans des cas appropriés, les honoraires d'interprètes ou de traducteurs peuvent également être pris en charge.

Vous bénéficiez des activités de conseil et d'accompagnement psychosociaux assurées par les assistantes et assistants aux victimes : nous identifions ensemble vos besoins individuels, nous proposons d'éventuelles pistes à suivre et nous vous soutenons dans leur mise en œuvre. Les activités de conseil et d'accompagnement sont assurées de manière confidentielle, gratuite et – sur demande – anonyme et il n'est pas obligatoire d'y avoir recours. La Fondation d'aide aux victimes de Basse-Saxe (*Stiftung Opferhilfe Niedersachsen*) peut également apporter un soutien financier.

N'hésitez pas à nous contacter afin de fixer une date pour un entretien individuel.

Le Bureau d'aide aux victimes près de chez vous :

<https://www.opferhilfe.niedersachsen.de/nano.cms/opferhilfebueros>

